



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; **fortement recommandé** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>CHARRIERE Emmanuelle</b>	Nombre de médecin(s) .....	<b>2</b>
Nombre de secouristes .....	<b>8</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Saint Junien / Bellac</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>10 à 25</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Caractéristiques :</b>	Longueur de la boucle.....	<b>98 kms</b>	Distance journalière.....	<b>205 kms maxi</b>
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :</b> </div>	• De type Banderolée .....	<b>2</b>	Longueur(s) .....	<b>2 x 3,5 kms</b>
	• De type Enduro (en ligne) .....		Longueur(s) .....	
	• De type X-Trem .....		Longueur(s) .....	

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

**330**

(maximum 7 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 11/06/2021

ASSJ Vets Crampans

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 12/06/2025



**VISA DE LA FFM**

DATE: 17/06/2025

NUMÉRO: 25/0630



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

# ENDURO

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO-CLUB:** ASSJ VERTS CRAMPONS

**DATE:** 21/09/2025

**LIEU:** SAINT JUNIEN



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
	<b>Samedi 20 septembre</b>		
15h à 18h	Contrôles administratifs		3h00
15h30 à 18h30	Contrôles techniques		3h00
	<b>Dimanche 21 septembre</b>		
7h30 à 9h	Contrôles administratifs		2h00
7h30 à 9h30	Contrôles techniques		2h15
8h30 à 8h45	Réunion du Jury		0h15
9h00 à 16h45	Course Ligue 1	Ligue 1 - 205 kms (avec 7 SP)	7h30 par pilote
9h20 à 16h15	Course Ligue 2	Ligue 2 - 150 kms (avec 5 SP)	6h00 par pilote
10h20 à 14h45	Course Ligue 3	Ligue 3 - 100 kms (avec 3 SP)	4h15 par pilote